Docusign Envelope ID: 9FF57B36-A322-8BB5-82EC-43AAFBDC3C11

A.E.G.
SARL au capital de 70 550 Euros
Siège Social : Zone d'activité de Bellevue
2 Rue Hélène Boucher
35235 THORIGNE-FOUILLARD
RCS RENNES 430 037 010

PROPOSITION D'APPROBATION ET D'AFFECTATION
DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025
RESULTANT DU PROJET DE RESOLUTIONS
EN DATE DU 29 JUIN 2026

CINQUIEME RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale ordinaire, sur proposition de la gérance, décide d'affecter l'intégralité du **bénéfice net comptable de l'exercice**, soit la somme de **119 810,04 Euros**, au poste « autres réserves », étant précisé qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au titre des trois derniers exercices.

La Gérance

Monsieur André-Alain CORBEL

Signé par :
André-Alain CORBEL
FCB932BE2334470...

Monsieur Erwann CORBEL

Signé par :
Erwann CORBEL
54D76FB7EABE4AC...

Docusign Envelope ID: 9FF57B36-A322-8BB5-82EC-43AAFBDC3C11

A.E.G.
SARL au capital de 70 550 Euros
Siège Social : Zone d'activité de Bellevue
2 Rue Hélène Boucher
35235 THORIGNE-FOUILLARD
RCS RENNES 430 037 010

EXTRAIT D'APPROBATION ET D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025 RESULTANT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINNAIRE ANNUELLE EN DATE DU 29 JUIN 2026

CINQUIEME RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale ordinaire, sur proposition de la gérance, décide d'affecter l'intégralité du **bénéfice net comptable de l'exercice**, soit la somme de **119 810,04 Euros**, au poste « autres réserves », étant précisé qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votants.

« Pour copie certifiée conforme »,
Le 29 juin 2026.

La Gérance

Monsieur André-Alain CORBEL

Signé par :
André-Alain CORBEL
FCB932BE2334470...

Monsieur Erwann CORBEL

Signé par :
Erwann CORBEL
54D76FB7EABE4AC...

Docusign Envelope ID: 9FF57B36-A322-8BB5-82EC-43AAFBDC3C11

Comptes annuels

Période du 01/05/2025 au 31/12/2025

"Pour copie certifiée conforme"

Signé par :
André-Alain CORBEL
FCB932BE2334470...



Docusign Envelope ID: 9FF57B36-A322-8BB5-82EC-43AAFBDC3C11

A E G

Bilan Actif

Actif			Au 31/12/2025			Exercice précédent
			Montant brut	Amort. ou Dépré.	Montant net	Au 30/04/2025
		Capital souscrit non appelé (I)				
		Frais d'établissement (II)				
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais de développement				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	164	164		
		Fonds commercial	12 873		12 873	12 873
		Autres immobilisations incorporelles (1)				
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
		TOTAL	13 037	164	12 873	12 873
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions	16 999	4 624	12 375	13 516
		Installations techniques, matériel et outillage industriels				
		Autres immobilisations corporelles	298 315	154 098	144 216	173 449
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
		TOTAL	315 315	158 723	156 591	186 965
	Immobilisations financières (2)	Participations	3 386 193		3 386 193	3 386 193
		Créances rattachées à des participations				
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
		Autres titres immobilisés				
		Prêts	225 000		225 000	225 000
		Autres immobilisations financières	195		195	195
		TOTAL	3 611 388		3 611 388	3 611 388
		Total de l'actif immobilisé (III)	**3 939 741**	**158 887**	**3 780 853**	**3 811 227**
Actif circulant	Stocks et en-cours	Matières premières et autres approvisionnements				
		En-cours de production de biens				
		En-cours de production de services				
		Produits finis				
		Marchandises				
		TOTAL				
		Avances et acomptes versés sur commandes	577		577	
	Créances (3)(4)	Créances Clients et Comptes rattachés	270 514		270 514	273 812
		Autres créances	1 568 024		1 568 024	1 716 055
		Charges constatées d'avance	70 107		70 107	23 009
		Capital souscrit appelé, non versé				
		TOTAL	1 908 646		1 908 646	2 012 877
	VMP	Actions propres				
		Autres titres				
	Divers	Instruments financiers à terme et jetons détenus				
		Disponibilités	117 844		117 844	8 735
		TOTAL	117 844		117 844	8 735
		Total de l'actif circulant (IV)	**2 027 068**		**2 027 068**	**2 021 612**
		Frais d'émission des emprunts (V)				
		Primes de remboursement des emprunts (VI)				
		Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)				
		TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI+VII)	**5 966 809**	**158 887**	**5 807 922**	**5 832 839**

Renvois :			
	(1) Dont droit au bail		
	(2) Dont à moins d'un an		225 195
	(3) Dont à moins d'un an	1 908 646	
	(4) Dont à plus d'un an		

Clause de réserve de propriété	Immobilisations	Stocks	Créances clients

Edité à partir de Loop V5.47.0

forvis mazars

Docusign Envelope ID: 9FF57B36-A322-8BB5-82EC-43AAFBDC3C11

A E G

Bilan Passif

	Passif	Au 31/12/2025	Au 30/04/2025
Capitaux propres	Capital (dont versé : 70 550)	70 550	70 550
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	2 324 760	2 324 760
	Écarts de réévaluation		
	Écarts d'équivalence		
	Réserves :		
	Réserve légale	7 246	7 246
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	1 393 027	1 348 876
	Report à nouveau		
	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	119 810	44 151
	Situation nette avant répartition	3 915 394	3 795 584
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées	1 526	1 526
	Total des capitaux propres (I)	**3 916 920**	**3 797 110**
Aut. fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres (I bis)		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions (II)		
Dettes (2)	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	119 234	138 484
	Emprunts et dettes financières diverses (1)		1 578 899
	Instruments financiers à terme		
	Total des emprunts et dettes assimilées	***119 234***	***1 717 384***
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	89 972	54 338
	Dettes fiscales et sociales	248 317	257 078
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	1 433 477	6 927
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (III)	**1 891 001**	**2 035 729**
	Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)		
	TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV)	**5 807 922**	**5 832 839**
Renvois	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	(1) Dont emprunts participatifs		
	(2) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	1 803 235	1 927 978

Edité à partir de Loop V5.47.0

Docusign Envelope ID: 9FF57B36-A322-8BB5-82EC-43AAFBDC3C11

A E G

Compte de résultat

		France	Exportation	Du 01/05/2025 Au 31/12/2025 8 mois	Du 01/05/2024 Au 30/04/2025 12 mois
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises				
	Production vendue : - Biens	390		390	542
	- Services	1 234 525		1 234 525	1 883 002
	Montant net du chiffre d'affaires	1 234 915		1 234 915	1 883 545
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions				
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				27 715
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			38 000	
	Autres produits			3	8
	Total des produits d'exploitation (I)			1 272 919	1 911 269
Charges d'exploitation	Achats de marchandises				
	Variation de stocks				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (1)			308 417	478 103
	Impôts, taxes et versements assimilés			33 579	75 263
	Salaires			681 521	1 246 967
	Cotisations sociales			166 821	269 993
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			34 340	49 921
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
	Dotations aux provisions				
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			48 905	
	Autres charges			13	124
	Total des charges d'exploitation (II)			1 273 599	2 120 373
	1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			-680	-209 103
QP sur opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers	De participations (2)			112 162	88 000
	D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)				
	Autres intérêts et produits assimilés (2)			32 989	65 123
	Reprises sur dépréciations et provisions				
	Différences positives de change				
	Produits des cessions d'immobilisations financières				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
	Total des produits financiers (V)			145 152	153 123
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
	Intérêts et charges assimilées (3)			32 581	52 716
	Différences négatives de change				
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
	Total des charges financières (VI)			32 581	52 716
	2. RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			112 570	100 407
	3. RÉSULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)			**111 890**	**-108 696**

Edité à partir de Loop V5.47.0

Docusign Envelope ID: 9FF57B36-A322-8BB5-82EC-43AAFBDC3C11

A E G

Compte de résultat

		Du 01/05/2025 Au 31/12/2025 8 mois	Du 01/05/2024 Au 30/04/2025 12 mois
Produits exceptionnels (4)	(VII)		256 000
Charges exceptionnelles (5)	(VIII)		109 752
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(VII - VIII)		146 248
Participation des salariés aux résultats	(IX)		
Impôt sur les bénéfices	(X)	-7 920	-6 600
Total des produits (I + III + V + VII)		1 418 071	2 320 393
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)		1 298 260	2 276 241
BÉNÉFICE OU PERTE		119 810	44 151
(1) Y compris - redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier		93	139
(2) Dont produits concernant les entités liées			
(3) Dont intérêts concernant les entités liées			
(4) Dont - Produits afférents à des exercices antérieurs - Incidence après impôt des corrections d'erreurs			
(5) Dont - Charges afférentes à des exercices antérieurs - Incidence après impôt des corrections d'erreurs			

Edité à partir de Loop V5.47.0

Docusign Envelope ID: 9FF57B36-A322-8BB5-82EC-43AAFBDC3C11

Annexe aux comptes annuels

Table des matières

Principes et méthodes comptables 2

Principes généraux 2

Première application du règlement ANC 2022-06 2

1. Modifications de présentation opérées sur la colonne N-1 2
2. Changements de méthode sur les principaux postes concernés de l'exercice N 3

Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat 4

Informations relatives à l'actif 4

1. Mouvements des postes d'immobilisations, amortissements et dépréciations 4
2. Tableau des immobilisations – Cadre général 4
3. Tableau des amortissements – Cadre général 5
4. Informations relatives aux filiales et participations 5
5. État des échéances des créances à la clôture de l'exercice 6

Informations relatives au passif 7

1. Capitaux propres 7
2. État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice 8

Informations relatives au compte de résultat 8

1. Précisions relatives à certains éléments 8

Informations relatives à la fiscalité 9

Crédits d'impôts 9

Informations relatives à l'effectif 10

Informations relatives à l'effectif 10

Docusign Envelope ID: 9FF57B36-A322-8BB5-82EC-43AAFBDC3C11

Annexe aux comptes annuels

Principes et méthodes comptables

Principes généraux

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du règlement ANC N°2014-03 relatif au Plan Comptable Général, en tenant compte de tous les règlements le modifiant à ce jour dans sa version consolidée.

L'exercice comptable s'est étendu sur 8 mois, du 01/05/2025 au 31/12/2025.suite à la décision prise en assemblée générale le 31 octobre 2025..

Première application du règlement ANC 2022-06

À compter de l'exercice ouvert le 01/05/2025, la société applique le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Conformément aux dispositions de l'article 27 du règlement, cette première application est mise en œuvre de manière prospective. Elle constitue un changement de réglementation ayant une incidence sur la présentation des comptes annuels de l'exercice.

Les paragraphes ci-après présentent les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements induits.

1. Modifications de présentation opérées sur la colonne N-1

Pour se conformer aux nouveaux modèles de présentation, les reclassements suivants ont été effectués dans la présentation des données de l'exercice précédent :

- Les avances et acomptes sur immobilisations sont dorénavant agrégés dans le poste « Immobilisations en cours, avances et acomptes » ;
- Les charges constatées d'avance sont classées parmi les créances et les produits constatés d'avance parmi les dettes ;
- Les transferts de charges sont reclassés sur les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements) ;
- Les produits et charges exceptionnels sont regroupés sur deux nouvelles lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles ».

Docusign Envelope ID: 9FF57B36-A322-8BB5-82EC-43AAFBDC3C11

2. Changements de méthode sur les principaux postes concernés de l'exercice N

Reclassification d'éléments auparavant présentés en résultat exceptionnel

Les quotes-parts de subvention virées au compte de résultat, les produits de cession d'immobilisations et les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées réalisées au cours de l'exercice figurent désormais dans le résultat courant, alors qu'elles auraient été enregistrées en résultat exceptionnel avant l'application du règlement.

Suppression de la technique des transferts de charges

Le règlement ANC 2022-06 supprime les comptes de transferts de charges. Les opérations qui y étaient auparavant enregistrées sont désormais :

- Soit reclassées en Production vendue, si elles correspondent à de la refacturation ;
- Soit imputées en diminution des charges concernées ;
- Soit comptabilisées en Autres produits d'exploitation pour celles représentatives de remboursements d'assurance.

Reclassement de la dotation aux amortissements des frais d'émission

Conformément aux nouvelles règles de présentation, la dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunt est désormais enregistrée dans le résultat financier (antérieurement, cette dotation était classée en résultat d'exploitation).

Docusign Envelope ID: 9FF57B36-A322-8BB5-82EC-43AAFBDC3C11

Annexe aux comptes annuels

Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

1. Mouvements des postes d'immobilisations, amortissements et dépréciations

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée le cas échéant dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production.
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale.
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Les immobilisations sont amorties selon les méthodes suivantes :

Solutions informatiques : 3 ans en linéaire ;

Matériels de transport : 5 ans en linéaire ;

Matériels de bureau : 5 à 10 ans en linéaire ;

Mobiliers : 10 ans en linéaire ;

2. Tableau des immobilisations – Cadre général

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	13 037	-	-	13 037
Immobilisations corporelles	311 348	3 966	-	315 315
Immobilisations financières	3 611 388	-	-	3 611 388
TOTAL	**3 935 774**	**3 966**	**-**	**3 939 741**

Docusign Envelope ID: 9FF57B36-A322-8BB5-82EC-43AAFBDC3C11

Annexe aux comptes annuels

3. Tableau des amortissements – Cadre général

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	164	-	-	164
Immobilisations corporelles	124 382	34 340	-	158 723
Immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL	**124 546**	**34 340**	**-**	**158 887**

4. Informations relatives aux filiales et participations

	Capitaux propres (2)(3)	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus (4)	
			Brute	Nette
Renseignements concernant les filiales (+ de 50% du capital détenu par la société)				
1. Renseignements détaillés pour chaque filiale (1)				
OPHTA FRANCE	3 868 305	69	2 595 893	2 595 893
2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au 1			-	-
Total des filiales (A)			**2 595 893**	**2 595 893**
Renseignements concernant les participations (10 à 50% du capital détenu par la société)				
1. Renseignements détaillés pour chaque participation (1)				
SAS EBC EUROPE	663 793	33	752 376	752 376
SAS SURGITRAC	535 392	10	3 000	3 000
SAS APSYS MEDICAL	423 431	10	1 000	1 000
SAS ARSYLAB	-189 390	10	1 000	1 000
2. Renseignements globaux pour les participations non reprises au 1			-	-
Total des participations (B)			**757 376**	**757 376**
Total des filiales et participations (A+B)			**3 353 269**	**3 353 269**

Docusign Envelope ID: 9FF57B36-A322-8BB5-82EC-43AAFBDC3C11

Annexe aux comptes annuels

	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice clos (3)(4)(6)(7)	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (3)(4)(7)	Dividendes encaissés par la société en cours de l'exercice (4)
Renseignements concernant les filiales (+ de 50% du capital détenu par la société)			
1. Renseignements détaillés pour chaque filiale (1)			
OPHTA FRANCE	13 283 870	125 686	69 162
2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au 1			-
Total des filiales			**69 162**
Renseignements concernant les participations (10 à 50% du capital détenu par la société)			
1. Renseignements détaillés pour chaque filiale (1)			
SAS EBC EUROPE	12 355 389	125 686	33 000
SAS SURGITRAC	3 444 713	368 772	-
SAS APSYS MEDICAL	1 781 306	156 470	10 000
SAS ARSYLAB	2 027 994	29 564	-
2. Renseignements globaux pour les participations non reprises au 1			-
Total des participations (B)			**43 000**
Total des filiales et participations (A+B)			**112 162**

(1) Dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication.

(2) Dans la monnaie locale d'opération.

(3) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels qu'ils ne soient pas rendus publics suivant les dispositions prévues pour les micro-entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, ces colonnes peuvent ne pas être renseignées.

(4) En euros.

(5) Sous déduction des dépréciations le cas échéant.

(6) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels que le compte de résultat ne soit pas rendu public suivant les dispositions prévues pour les petites entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale ou participation peut ne pas être renseigné.

(7) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société ou des données d'un exercice antérieur du fait de la non-disponibilité des comptes à la date d'établissement des comptes, le préciser dans la colonne "Observations".

5. État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	225 195	-	225 195
Créances de l'actif circulant	975 096	975 096	-
Charges constatées d'avance	70 107	70 107	-
TOTAL	**1 270 399**	**1 045 204**	**225 195**

Docusign Envelope ID: 9FF57B36-A322-8BB5-82EC-43AAFBDC3C11

Annexe aux comptes annuels

Informations relatives au passif

1. Capitaux propres

Actions et parts sociales émises pendant l'exercice

	Nombre à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Nombre à la clôture de l'exercice
Actions / parts sociales	7 055	-	-	7 055

Nombre et valeur des actions / parts sociales par catégorie

	Nombre d'actions / parts sociales	Valeur nominale	Commentaires / Droits conférés
Actions ordinaires	7 055	10	-
TOTAL	**7 055**		

Tableau de variation des capitaux propres

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice antérieur	Distribution de dividendes	Augmentation de capital
Capital	70 550	-	-	-
Primes d'émission, de fusion, d'apport	2 324 760	-	-	-
Ecarts de réévaluation	-	-	-	-
Ecart d'équivalence	-	-	-	-
Réserve légale	7 246	-	-	-
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-	-	-
Réserves réglementées	-	-	-	-
Autres réserves	1 348 876	44 151	-	-
Report à nouveau	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	44 151	-44 151	-	-
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	1 526	-	-	-
Total des capitaux propres	**3 797 110**	**-**	**-**	**-**

Docusign Envelope ID: 9FF57B36-A322-8BB5-82EC-43AAFBDC3C11

Annexe aux comptes annuels

	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres	Montant à la clôture de l'exercice
Capital	-	-	-	70 550
Primes d'émission, de fusion, d'apport	-	-	-	2 324 760
Écart d'équivalence	-	-	-	-
Réserve légale	-	-	-	7 246
Réserves réglementées	-	-	-	-
Autres réserves	-	-	-	1 393 027
Report à nouveau	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	119 810	-	119 810
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	1 526
Total des capitaux propres	**-**	**119 810**	**-**	**3 916 920**

2. État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes assimilées	118 117	31 468	86 648	-
Fournisseurs et comptes rattachés	89 972	89 972	-	-
Autres dettes	1 681 775	1 681 775	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL	**1 889 864**	**1 803 215**	**86 648**	**-**

Informations relatives au compte de résultat

1. Précisions relatives à certains éléments

Produits à recevoir et charges à payer au titre de l'exercice

Produits à recevoir	Montants
RABAIS REMISES A OBTENIR	118
-	-
-	-
-	-
TOTAL	**118**

Charges à payer	Montants
Provision congés payés	72 037
Charges sociales / congés payés	28 815
Factures non parvenus	16 944
CVAE à payer	803
TOTAL	**130 916**

Produits et charges imputables à un autre exercice

Produits imputables	Montants
-	-
TOTAL	**-**

Charges imputables	Montants
Charges constatées d'avance exploit	70 107
TOTAL	**70 107**

Docusign Envelope ID: 9FF57B36-A322-8BB5-82EC-43AAFBDC3C11

Informations relatives à la fiscalité

Crédits d'impôts

	Montant
Mécénat festival MYTHOS	7 920

Docusign Envelope ID: 9FF57B36-A322-8BB5-82EC-43AAFBDC3C11

Informations relatives à l’effectif

Informations relatives à l’effectif

Le nombre moyen de salariés employés au cours de l'exercice est de 14.

SARL A E G

Au capital de 70 550 €
Siège social : 2 RUE HELENE BOUCHER
35 235 THORIGNE-FOUILLARD
430 037 010 R.C.S. Rennes

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025

Geirec
Expertise comptable
Audit

SAS GEIREC
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale Ouest-Atlantique

276, rue de Châteaugiron – CS 76308
35063 RENNES CEDEX

À l'Assemblée Générale de la société A E G,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A E G relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans la note « Première application du règlement ANC 2022-06 » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note « participations et autres titres immobilisés » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relative à la valorisation des titres de participation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié d'une part, le caractère approprié des principes comptables appliqués

précisées dans les notes de l'annexe, et d'autre part, nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'assemblée générale.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à RENNES,
Le 26 juin 2026

SAS GEIREC
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale Ouest Atlantique

Représentée par :
Nathalie GARDAN
Commissaire aux Comptes